



# La lettre du PLAN CLIMAT

de Cap Atlantique

Décembre 2011

N° 1



## Le Plan Climat Energie Territorial (PCET), qu'est-ce que c'est ?

Le PCET constitue le cadre d'engagement d'un territoire : il structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique. Il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre.

Il vise les deux objectifs suivants :

- **Limiter l'impact du territoire sur le climat** en réduisant ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). C'est la **POLITIQUE D'ATTÉNUATION**.

Elle passe par une meilleure efficacité de l'utilisation de l'énergie, le développement des ressources renouvelables, le recyclage des déchets et une transformation des politiques de transport. La poursuite de ces objectifs permettra également de réduire les coûts de fonctionnement compte tenu d'une tendance à la hausse des prix des énergies et des matières premières.

- **Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique**. C'est la **POLITIQUE D'ADAPTATION**.

Elle prend en compte les évolutions climatiques dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques,...) et par l'acceptation de conditions de vie différentes. Elle évalue également la gestion des risques naturels, sanitaires et économiques.

## Economiser l'énergie et lutter contre le changement climatique

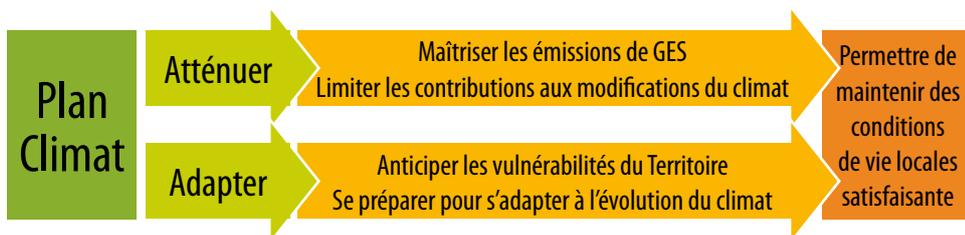
*Face aux enjeux du changement climatique, de la raréfaction des énergies fossiles et de la hausse de leur coût, Cap Atlantique exerce depuis 2008 la compétence « Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ». Elle s'engage désormais dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).*

Pour se conformer aux lois Grenelle de l'Environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants devront avoir adopté un Plan Climat Energie Territorial avant le 31 décembre 2012 ; démarche déjà en cours pour Cap Atlantique.

Les évolutions technologiques ne suffisant pas pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), il faut aussi agir sur nos modes de vie, de consommation, de déplacement. Chacun doit se sentir responsable et agir à son niveau.

L'objectif est ambitieux :

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020 et de 75 % d'ici 2050.**



## Un Plan climat élaboré en 4 étapes



# Le Bilan Carbone<sup>®</sup> : un outil essentiel

*Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur le Territoire constitue la première étape d'un Plan Climat.*

Développé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le Bilan Carbone<sup>®</sup> permet de :



- **calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES)** générées par un territoire ou une collectivité ;
- **définir les priorités d'action pour réduire ces émissions.**

L'étude Bilan Carbone<sup>®</sup> engagée en mai 2009 par Cap Atlantique permet d'avoir **un ordre de grandeur des GES émis sur le Territoire**, le tourisme et les activités de la Communauté d'Agglomération et des communes. Ces données apportent la matière première indispensable à l'élaboration du futur Plan Climat Energie Territorial de Cap Atlantique.

Les émissions sont analysées pour :

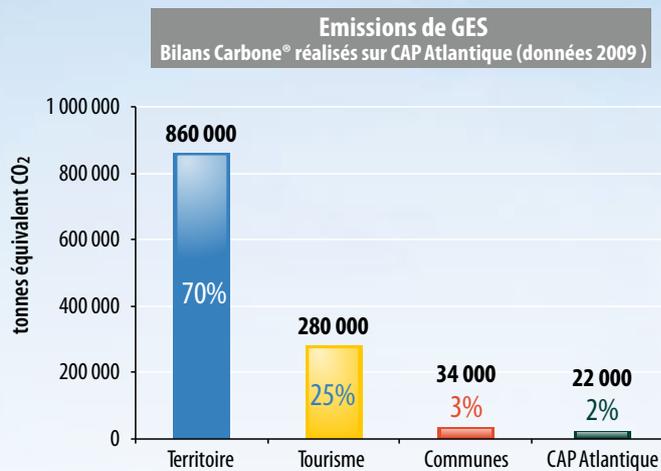
- **le territoire** : habitants, entreprises, activités diverses pratiquées sur le territoire. Les émissions du territoire incluent celles des communes et de Cap Atlantique :
  - **les communes** : activités et compétences des communes et de leurs agents (voirie, bâtiments...);
  - **Cap Atlantique** : activités et compétences de Cap Atlantique (déchets, assainissement, piscines...);
- **le tourisme** : activités saisonnières liées au tourisme et aux résidences secondaires.

## ? Comment se mesurent les émissions de CO<sub>2</sub> ?

Il n'est pas possible de mesurer directement le CO<sub>2</sub> émis.

Les données collectées (distances parcourues, énergie consommée, type de matériaux constructifs...) sont converties en émissions de CO<sub>2</sub>. Les chiffres issus du bilan carbone représentent des ordres de grandeur.

## → Responsabilité des émissions de gaz à effet de serre

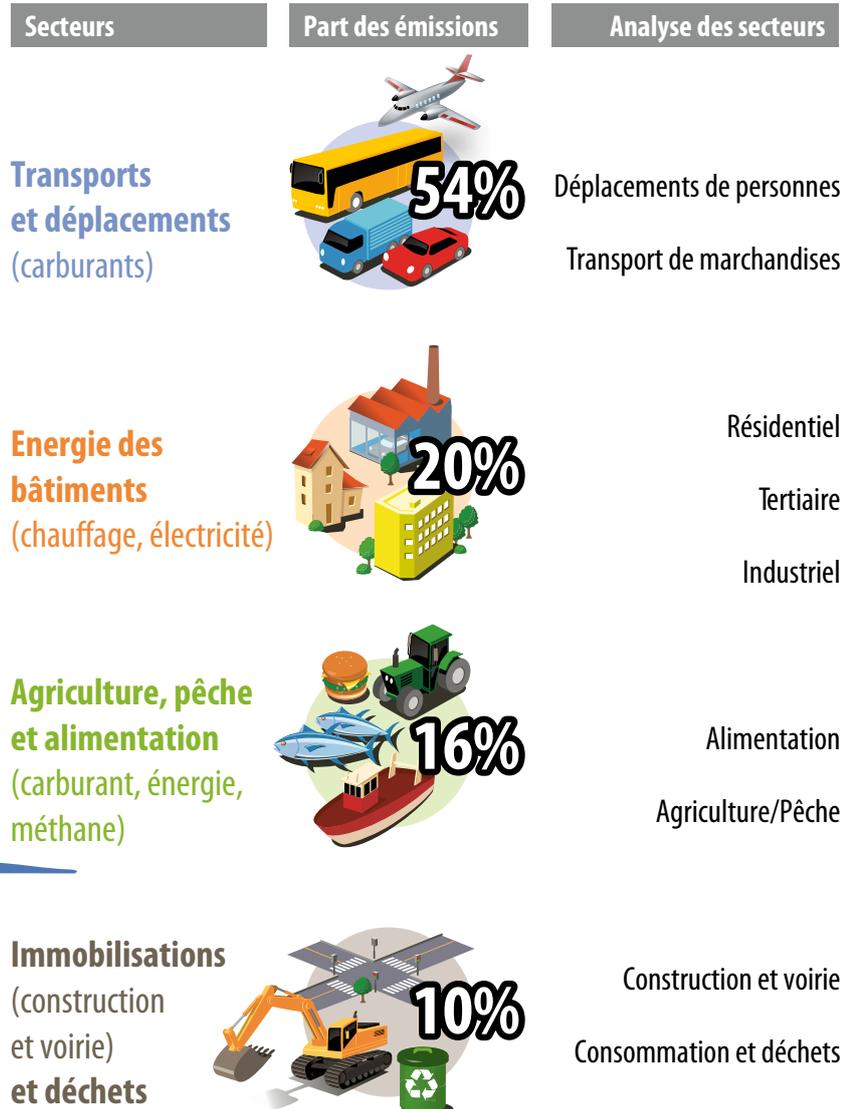


**TOTAL :**  
**1 140 000 teq CO<sub>2</sub>**

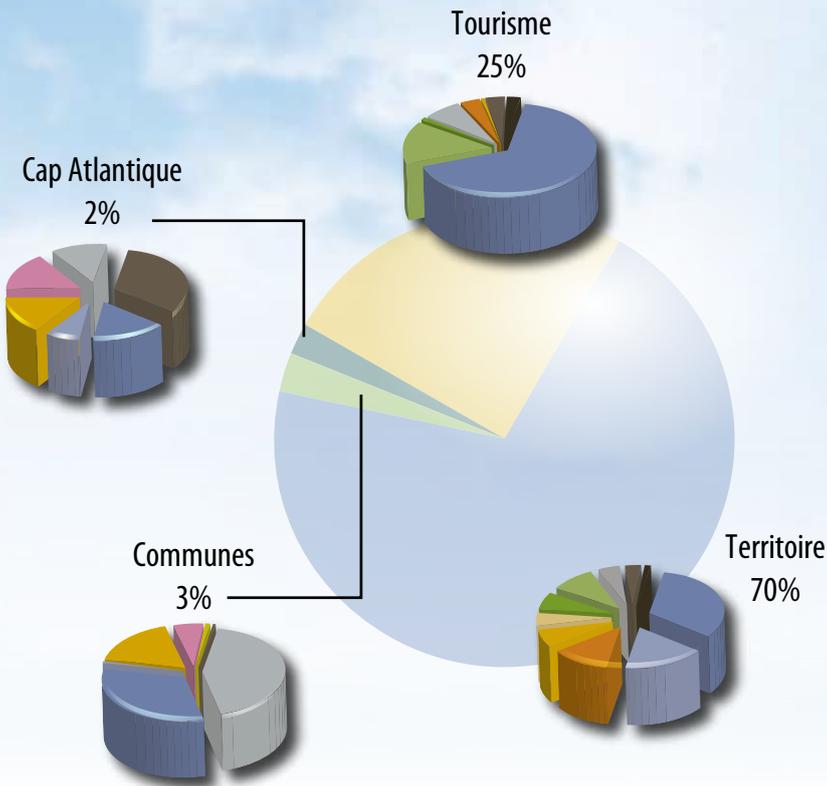
**Tonne équivalent CO<sub>2</sub> =**

Unité de mesure unique pour tous les gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, oxydes nitreux, gaz fluorés).

## → Emissions de gaz à effet de serre par secteurs



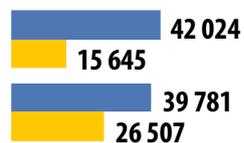
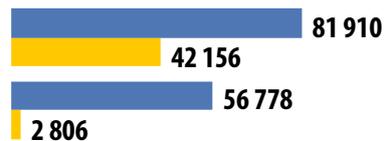
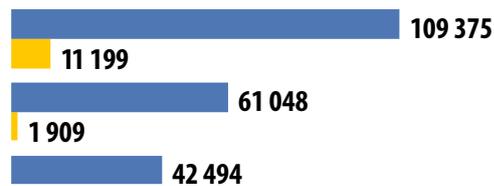
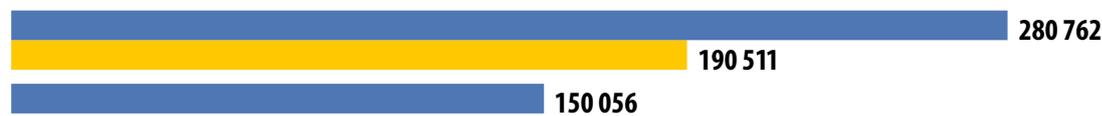
## → Proportions des émissions de gaz à effet de serre



### A quoi ça correspond ?

<b>Déplacements de personnes</b>	Carburants consommés par voitures, train, bus...
<b>Transport de marchandises</b>	Camions, bateaux, avions...
<b>Résidentiel</b>	Chauffage et électricité dans les logements
<b>Tertiaire</b>	Chauffage et électricité dans le tertiaire
<b>Industriel</b>	Chauffage et électricité dans l'industrie
<b>Agriculture/Pêche</b>	Bateaux, tracteurs, méthane émis par le cheptel
<b>Alimentation</b>	Fabrication et transport de la nourriture consommée sur le Territoire
<b>Construction et voirie</b>	Bâtiments et voirie : CO <sub>2</sub> émis par la mise en œuvre et la fabrication des matériaux
<b>Consommation et déchets</b>	Fabrication et transport des biens de consommation (hors alimentation)
<b>Fin de vie des déchets</b>	Collecte, transport et élimination des déchets
<b>Intrants</b>	Fournitures, services tertiaires

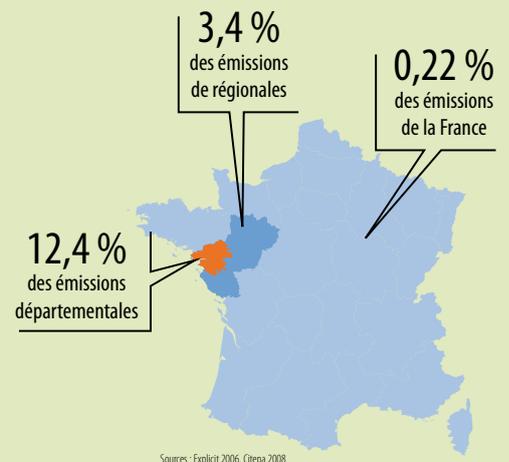
### Détail des émissions en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>



■ Hors tourisme  
■ Tourisme

↑ Repères

Total des émissions du territoire de Cap Atlantique : 1 140 000 teq CO<sub>2</sub>



Une moyenne de 12 teq CO<sub>2</sub> par an et par habitant, soit l'équivalent de :

- 70 000 km parcourus en voiture chaque année
- Une centaine de pleins d'essence

# Des solutions concrètes pour tous



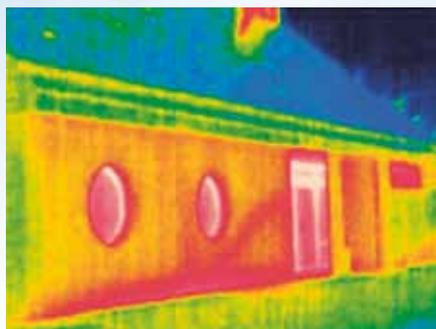
## → Dans les services de Cap Atlantique

- Au bureau, grâce à la **gestion de l'éclairage**, à la **mise en veille** des appareils bureautiques, aux **économies de papier**, à la réduction **des déchets**...
- Sur le terrain : grâce au **covoiturage** encouragé pour les agents, aux **vélos électriques** mis à disposition pour les courts trajets et à la **formation d'éco-conduite** suivie par les conducteurs de bennes à ordures, permettant d'économiser jusqu'à 5 % carburant en adoptant une conduite souple et sans à-coups ;



## → Dans les communes

- La **thermographie infrarouge de bâtiments municipaux** a révélé les défauts à corriger et les points d'amélioration à apporter ;
- **Recrutement d'un Conseiller en énergie partagé** pour accompagner les communes et Cap Atlantique à réaliser de réelles économies d'énergie dans leurs bâtiments (audits énergétiques, plans d'actions, sensibilisation...).



## → Pour les habitants et entreprises du Territoire

- Des animateurs de centres de loisirs ont été **formés par le CPIE Loire Océane aux animations Energie** pour sensibiliser les enfants.
- Cap Atlantique mène des actions fortes d'information et de **sensibilisation** du public sur les enjeux de la prévention des déchets et l'évolution des actes d'achat ainsi que sur l'intérêt des collectes sélectives et du recyclage.
- Le **guide de l'éco-construction** édité par Cap Atlantique synthétise les enjeux énergétiques de l'habitat et donne l'essentiel des informations pratiques pour économiser l'énergie lors d'une construction ou rénovation d'habitat. Vous le trouverez en mairie et sur le site [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)
- Les **ateliers « économies d'énergie dans l'habitat »**, animés par l'association Alisée, présentent aux particuliers les économies possibles en construction neuve et en rénovation ;



- Des **visites de maisons économes** chez des particuliers, organisées par le CPIE Loire Océane, illustrent les techniques mises en place ;



- Le **diagnostic « Energie » d'une exploitation agricole**, réalisé par la chambre d'Agriculture 44, a été valorisé auprès des agriculteurs en parallèle à une démonstration d'éco-conduite d'un tracteur.



Le programme d'actions continuera à s'enrichir au profit des habitants mais également à l'égard des entreprises de tous secteurs.



## Plus d'infos :

Clément MAHE,  
chargé de mission énergie-climat  
[clement.mahe@cap-atlantique.fr](mailto:clement.mahe@cap-atlantique.fr)  
02 28 54 17 44

- [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)
- [www.pcet-ademe.fr](http://www.pcet-ademe.fr)
- [www.coachcarbone.org](http://www.coachcarbone.org)

Document réalisé par Cap Atlantique. Photos JF Couty, G. Le Cossec, Cap Atlantique. Imprimé en 2500 exemplaires sur papier recyclé avec des encres végétales. Financé avec le concours de l'Ademe et de l'Europe.



Cette démarche est cofinancée par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage en France avec le Fonds Européen de Développement Régional

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique  
3 avenue des Noëles - BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX  
Tél : 02 51 75 06 80 - Fax : 02 51 75 06 89 • E.mail : [accueil@cap-atlantique.fr](mailto:accueil@cap-atlantique.fr)

[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)

